



COMMISSION FMI

Réunion du 03/04/2024

Président de séance : P. MAIGRET

Présents : N. DEPAUW - S. DORRE

Excusé : M. BOURGEOIS

Dossiers traités :

➤ **Dossier VERNEUIL As 1 – BEAUVAIS U.S.A.P. 1**

Seniors D1 groupe B

Match 26972827 du 03/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de BEAUVAIS U.S.A.P. 1 : L'utilisateur FMI doit être en possession de son identifiant, ainsi que son mot de passe et s'assurer d'avoir une attribution à la catégorie concernée lors de la rencontre.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier VERBERIE U.S. 1 – RURAVILLE Fc 1**

U15 D3 groupe F

Match 27628345 du 03/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de l'US VERBERIE 1 : Le club doit-être en possession d'une tablette en état de bon fonctionnement. Malgré plusieurs relances, le club n'a pas transmis de feuille anomalie avec photo.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier CREPY EN VALOIS Us 21 – BETHISY Fc 21**

U18 D2 groupe E

Match 27636925 du 09/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de l'Us CREPY EN VALOIS : Le club doit fournir une tablette pour la rencontre et d'assurer d'avoir son identifiant et mot de passe. Pas de fiche anomalie.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier ST JUST EN CHAUSSEE 1 – GRANDVILLIERS Ac 1**

U15 D2 groupe B
Match 27627941 du 10/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Conseil : Le club doit désinstaller et réinstaller l'application FMI.

➤ **Dossier BEAUVAIS U.S.A.P. 1 – CREVECOEUR Us 1**

U15 D3 groupe A
Match 27628081 du 10/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de l'U.S.A.P. BEAUVAIS 1 : Comme indiqué sur la procédure, avant toute utilisation, il faut vider les caches et effacer les données. La validation des équipes doit se réaliser avant l'heure du coup d'envoi.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier MAREUIL SUR OURCQ As 1 – VERBERIE U.S. 1**

U15 D3 groupe F
Match 27628359 du 10/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de l'As MAREUIL SUR OURCQ 1 : Case non cochée pour compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions pour l'éducateur Adrien HALBOURG, seule personne inscrite sur la feuille de match et ayant un compte utilisateur FMI.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier MONTCHEVREUIL As 1 – LE MESNIL EN THELLE 1**

Seniors D4 groupe F
Match 26398166 du 17/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Conseil : Le club désinstaller et réinstaller l'application FMI.

➤ **Dossier MARGNY COMPIEGNE Us 1 – HERMES BERTHECOURT 1**

Féminines Seniors à 8 groupe A
Match 27865233 du 17/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Conseil : Le club de l'Us MARGNY COMPIEGNE doit être en possession d'une tablette compatible avec l'application FMI. S'assurer, également, que l'éducateur a bien un identifiant et mot de passe, même en cas d'absence tardive.

➤ **Dossier BRETEUIL Us 1 – VERBERIE U.S. 1**

Féminines Seniors à 8 groupe A
Match 27865235 du 17/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de l'Us BRETEUIL 1 : Pas de fiche anomalie malgré des relances.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier ST MAXIMIN Us 21 – MONTATAIRE/CIRES 38**

U18 D2 groupe B
Match 27636884 du 16/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Ce type de message (photo) indique qu'il faut, obligatoirement, vider les caches et effacer les données comme indiqué dans la procédure. Dernier rappel.

➤ **Dossier LE PAYS VALOIS Us 31 – CHEVRIERES GRANDFRESNOY 32**

Féminines U16 à 8 groupe B
Match 27860944 du 16/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Les clubs doivent valider les compositions d'équipes avant l'heure du coup d'envoi. Dernier rappel.

➤ **Dossier HERMES BERTHECOURT 31 – ST JUST DES MARAIS Fc 31**

Féminines U16 à 8 groupe A
Match 27861816 du 16/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de HERMES BERTHECOURT 31 : Pas d'identifiants créés pour les clubs inscrits sur la feuille de match.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier ST LEU D'ESSERENT Use 21 – CAUFFRY Fc 21**

Féminines Seniors à 8 groupe A
Match 27865233 du 17/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Ce type de message (photo) indique qu'il faut, obligatoirement, vider les caches et effacer les données comme indiqué dans la procédure. Dernier rappel.

➤ **Dossier RURAVILLE Fc 1 – CHANTILLY Us 2**

U17 D2 groupe B
Match 27629432 du 16/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Le club du Fc RURAVILLE doit s'assurer d'avoir une tablette en état marche intégrale. Dernier rappel.

➤ **Dossier ST JUST EN CHAUSSEE 21 – CREIL Ufaa/Rcca 21**

U14 D2 groupe A

Match 27627740 du 16/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de ST JUST EN CHAUSSEE 21 : Le club doit être en possession d'une tablette en état de bon fonctionnement. Le club doit également, obligatoirement, présenter à l'arbitre la tablette avec l'anomalie rencontrée. Pas de feuille anomalie, ni photo du club malgré demande du secrétariat du DOF.

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

➤ **Dossier ORMOY DUVY Es 21 – RIBECOURT Us 21**

U14 D2 groupe B

Match 27627795 du 16/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Le club de l'Es ORMOY DUVY doit s'assurer d'avoir une tablette compatible avec l'application FMI. Dernier rappel.

➤ **Dossier AUNEUIL As 1 – CHAUMONT EN VEXIN Cs 2**

U15 D3 groupe B

Match 27628150 du 16/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Le club de l'As AUNEUIL doit s'assurer d'avoir une tablette en état marche intégrale. Avant toute manipulation, il faut vider les caches et effacer les données comme indiqué dans la procédure. Dernier rappel.

➤ **Dossier NOGENT Asc CHEMINOTS 2 – ORRY/PLAILLY 2**

Vétérans 45 ans et Plus à 7 groupe B

Match 26400224 du 17/03/2024

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de ORRY/PLAILLY 2 : En cas d'anomalie FMI qui demande l'établissement d'une feuille de match « papier », le club doit obligatoirement, être en possession du listing des licenciés de la catégorie (intégrant les photos).

Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison

Le Président de séance

Patrick MAIGRET

La Secrétaire

Nathalie DEPAUW